

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Toulouse, le 22/05/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULOUSE**

68, rue Raymond IV
B.P. 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Téléphone : 05.62.73.57.57

Télécopie : 05.62.73.57.40

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et 13h45 à 16h30

M. le Maire
Commune de Saint-Sauveur
Mairie
31790 SAINT-SAUVEUR

<https://toulouse.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000077 / 31

(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : la révision du plan local d'urbanisme et l'élaboration du zonage des eaux pluviales de la commune de Saint-Sauveur et la création d'une zone agricole protégée sur cette même commune

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Gilles FAURE, ingénieur du développement durable des territoires en retraite, demeurant 59 avenue Victor Ségoffin, TOULOUSE (31400) (tel : 05 62 16 07 92 ; portable : 06 31 49 28 30) en qualité de commissaire enquêteur et Madame Caroline THAU (tel : 06.47.32.91.16) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Le greffier

Marine SINGLARD

DECISION DU
22/05/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E25000077 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

La présidente du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 22/05/2025

Vu enregistrée le 15/05/2025, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune de Saint-Sauveur demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique ayant pour objet :

la révision du plan local d'urbanisme et l'élaboration du zonage des eaux pluviales de la commune de Saint-Sauveur et la création d'une zone agricole protégée sur cette même commune ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er mars 2025 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Gilles FAURE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Caroline THAU est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Saint-Sauveur, à Monsieur Gilles FAURE et à Madame Caroline THAU.

Fait à Toulouse, le 22/05/2025

La magistrate déléguée


Florence NÈGRE-LE GUILLOU

